
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 15 décembre 2022.

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TREFENKO, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA (*Arrivé à 20h27, absent aux délibérations n°251.12.2022, 252.12.2022 et 253.12.2022*), M. Chaouki BOUBERKA, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Yves CAILLAUD	à	M. Claude MATHON
M. Philippe HOGOMMAT	à	Mme Danièle DUBREIL
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Mickael MARC
M. Guillaume GINGUENE	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Christine ROBERT
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Tatiana PRIEZ

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Sylvain LANDEMAINE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

273.12.2022 FINANCES

DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Il convient de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023.

Le passage à la nomenclature M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements défini par l'article R.2321-1 du CGCT.

Pour les immobilisations déjà propriété de la collectivité, le plan d'amortissement respectera les durées d'amortissements qui étaient appliquées en M14 conformément aux délibérations déjà adoptées. Les plans d'amortissements qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se

~~poursuivront jusqu'à~~ amortissement complet selon les modalités définies par les délibérations antérieures

Pour les nouvelles immobilisations à compter du 1er janvier 2023., il est proposé d'amortir selon le tableau en pièce jointe. En outre, le calcul de l'amortissement de manière linéaire s'effectue avec application du, prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2023.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation du prorata temporis. Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, la collectivité calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 1 er janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien). Avec la nouvelle méthode, l'amortissement commence à la date à la date de mise en service. Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective, uniquement sur les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2023, sans retraitement des exercices clôturés. Il ne s'applique pas au bien de faible valeur.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 106 III de la loi du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application de l'article susvisé ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU l'avis favorable du comptable public annexé à la présente délibération ;

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 5 décembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de préciser les durées d'amortissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
DECIDE : A L'UNANIMITE**

Article 1 :

Adopte les durées d'amortissement listées en annexe pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2023.

Article 2 :

Approuve l'application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2023 supérieure à 500 euros. Les biens inférieurs à 500 euros concernant le petit outillage, les fournitures et les fonds documentaires sont amortis à compter du 1^{er} janvier de l'année N+1 de mise en service.

L'amortissement des subventions d'équipement s'effectuera à compter de la date de mise en service de l'immobilisation subventionnée, date qui devra être notifiée à la commune par le bénéficiaire. En l'absence d'information du bénéficiaire, la collectivité peut commencer à amortir à partir de la date du dernier mandat.

Article 3:

Approuve l'amortissement en annuité unique des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 500€ TTC

Article 4 :

Autorise Monsieur le Maire, à prendre tout acte ou signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 15 décembre 2022
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20221215-273122022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Affichage : 21/12/2022



Libellé	Compte	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
	20xx		Immobilisations Incorporelles	280xx
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	202	10	Frais d'études, d'élaboration, modifications et de révisions des documents d'urbanisme	2802
Frais d'études	2031	05	Toutes les études visant à la réalisation de travaux d'investissement	28031
Frais de recherche et de développement	2032	05		28032
Frais d'insertion	2033	05	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (J.O., BOAMP,...)	28033
	204xx		Subventions d'équipement versées	2804xx
Subvention Equipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	204xx1	05	Biens mobiliers, Matériel, Etudes, aides aux entreprises	2804xx1
Subvention Equipement - Batiments et installations	204xx2	30	Batiments et installations	2804xx2
Subvention Equipement - Projets infrastructures	204xx3	40	Projets infrastructures	2804xx3
	2051		Les logiciels "dissociés", c'est-à-dire ceux dont le prix peut être distingué du matériel informatique.	28051
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires - Concessions et droits similaires	2051	01	Licences : Adobe, antivirus,...	28051
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires - Concessions et droits similaires	2051	07	Logiciels métiers	28051
	211xx		Terrains	
Terrains nus	2111	nc	Terrains nus (sans construction dessus)	
Terrains de voirie	2112	nc	Terrains de voirie ou en vue de réalisation de voirie	
Terrains bâtis	2115	nc	Terrains avec bâtiment	
Cimetières	2116	nc	Cimetières	
Autres terrains	2118	nc	Terrains agricoles arborés, aménagement de parking	
	212x		Agencement et aménagement de terrains	282xx
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	20	Plantations d'arbres et d'arbustes	28121
	213xx		Constructions	2813xx

Constructions - Bâtiments administratifs	21311	nc	Bâtiments administratifs	281311
Autres bâtiments publics	21318	NC	Autres bâtiments publics	281318
Équipements du cimetière	21316	NC	Équipements du cimetière	281316
Constructions - Bâtiments scolaires	21312	nc	Bâtiments scolaires	281312
Constructions - Bâtiments sociaux et médicaux	21313	nc	Bâtiments d'hygiène et de santé	281313
Constructions - Bâtiments culturels et sportifs	21314	nc	Bâtiments culturels et Bâtiments sportifs	281314
Immeubles de rapport	21321	30	Immeubles de rapport	28142
Autres bâtiments privés	21328	30	Autres bâtiments privés	28132
Installations générales, agencements, aménagements des constructions-bâtiments privés	21352	30	Installations générales, agencements, aménagements des constructions-bâtiments privés	2812
	215xx		Installations, Matériels et Outillages Techniques	2815xx
Installations, matériel et outillage technique - Réseaux de voirie	2151	nc	Eclairage public,...	
Installations, matériel et outillage technique - Installation de voirie	2152	nc	Équipement en feux de trafic, bornes escamotables,...	
Autres réseaux	21538	nc	Intégrations réseaux lotissements	281538
Autres réseaux	21538	nc	Hydrants (Bornes à incendies),	281538
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	21568	10	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	281568
Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	215731	05	Matériel de Voirie : Balayeuses, laveuses de voies publiques, véhicules utilitaires de voirie et de propreté	2815731
Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	215731	07	Matériel de Voirie : Véhicules légers < 3,5 tonnes	2815731
Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	215731	10	Matériel de Voirie : Véhicules Lourds >3,5 tonnes	2815731
Installations, matériel et outillage technique - Autre matériel et outillage de voirie	215738	05	Matériels et outillages de voirie (Marteau piqueur hydraulique, groupe électrogène de grosse puissance,...) et de propreté	2815738
Installations, matériel et outillage technique - Outillage et petits matériels	21578	05	Petit matériel et outillage autre que voirie (Transpalette manuel ou électrique, ...)	281578
Installations, matériel et outillage technique - Outillage et petits matériels	21578	10	Gros chariot élévateur,...	281578
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	01	Bacs à ordures ménagères	28158
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	05	Outillage électroportatif (perçage, meule, compresseur,...) Déchets : Puçage des bacs	28158
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	07	Bennes à gravats (type 30M³, 40M³...), Bornes enterrées (déchets)	28158
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	10	Gros outillage pour garage et atelier : pont élévateur, plieuse, outils à force pneumatique... Déchets : Bennes amovibles	28158

	216x		<i>Collections et Œuvres d'Arts</i>	
Biens historiques et culturels immobiliers	C/21612	30	Travaux sur bien historique	2816
Biens historiques et culturels mobiliers	C/21622	30	Œuvre d'art pouvant être déplacée	2816
	218x		<i>Autres Immobilisations Corporelles</i>	2818xx
	2181	10	Installations générales, agencements et aménagements divers	28281
Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	21828	05	Matériel de transport léger (voiture berline, scooter, vélo y compris électriques,...)	281828
Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	21828	07	Véhicule ≤ moins de 3,5 fourgon ou fourgonnette	281828
Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	21828	10	Véhicules lourds > 3,5 tonnes (Camion événementiel,...)	281828
Matériel informatique scolaire	21831	3	Ordinateurs (fixes et portables), imprimantes, tablettes, scanners, périphériques et accessoires,...	281838
Autre matériel informatique	21838	03	Ordinateurs (fixes et portables), imprimantes, tablettes, scanners, périphériques et accessoires,...	281838
Autre matériel informatique	21838	05	Serveurs et équipements réseaux	281838
Matériels de bureau et mobiliers scolaires	21841	05	Chaises, bancs, équipement ...	281841
Autres matériels de bureau et mobiliers	21848	10	Bureaux, caissons, vestiaires, tables de réunion, armoires, vitrines, rayonnages, bornes d'accueil,...	281848
Autres matériels de bureau et mobiliers	21848	20	Mobilier sécurisé : Coffre-fort, armoire forte,.... Autres : Classeur rotatif,...	281848
Matériel de téléphonie	2185	02	Téléphones portables	28185
Matériel de téléphonie	2185	05	Téléphones fixes, radiocom (type TETRA), serveurs téléphoniques,...	28185
Matériel de téléphonie	2185	10	Infrastructures radiocom	28185
Autres immobilisations corporelles	2188	03	Petit électroménager (Micro ondes,...)	28188
Autres immobilisations corporelles	2188	05	Matériel topographique, photo, audio, hifi, vidéos,.... Gros électroménager, équipement médical,...	28188

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20221215-273122022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Affichage : 21/12/2022